

INDUSTRIE CIRCULAIRE

CAHIER DE PROPOSITIONS



2ÈME SESSION



Institut National
de l'Économie
Circulaire

INTRODUCTION

Après une première phase de réflexion actant les constats et les grands axes qui devaient être contenus dans notre livre blanc, ce document, issu des travaux des sous-commissions, regroupe les premières propositions arrivées à maturité.

Elles feront l'objet d'une présentation et d'un débat dans le cadre de la deuxième session plénière de notre commission avant d'être définitivement actées.

Ce document, qui constitue une étape de mi-parcours dans nos travaux sera enrichi par de nouvelles propositions élaborées dans les groupes de travail qui se pencheront sur les thèmes qui nécessitent une réflexion plus poussée. Que ce soit dans les domaines déjà explorés, ou ceux qui sont apparus comme importants dans nos travaux, certaines sous-commissions travailleront encore quelques jours au renforcement de ce document. C'est le cas notamment de la sous-commission Europe qui rendra ses propositions ultérieurement.

Au terme de ce parcours, l'INEC présentera un document consolidé lors de la dernière session plénière du mois de mai. Après approbation par les adhérents, ce document deviendra le livre blanc sur l'industrie circulaire qui sera présenté aux pouvoirs publics à l'occasion du passage du projet de loi "Industrie verte" au Parlement en juin.



Sous-commission 1

« Transformer la fiscalité pour faire grandir l'industrie verte »



Rapporteur : Frédéric Scanvic, avocat associé du cabinet FOLEY HOAG

Référent INEC : Ariane Jamin - a.jamin@institut-economie-circulaire.fr

La fiscalité environnementale est un levier essentiel pour transiter vers une économie circulaire ; justifiée par le principe pollueur-payeur, elle permet d'internaliser les externalités négatives en renforçant la compétitivité d'une économie sobre en ressources.

Cependant cette fiscalité est encore insuffisamment exploitée ; elle reste parcellaire, ne prenant pas en compte suffisamment l'amont de la production, elle est encore trop peu incitative conservant des mesures favorables à des comportements néfastes et avantageant des systèmes de production et de consommation linéaires. Un des freins à la transition de l'industrie vers l'économie circulaire reste la rentabilité de l'offre et le manque d'une approche systémique.

En structurant l'offre et la demande par la mise en place d'outils fiscaux avantageant tant le producteur que le consommateur à l'achat et la vente de biens et services durables, il serait possible d'engager la transition de l'industrie française et européenne vers la circularité.

Les propositions validées en sous-commission :

- ✓ Mettre en place **un bonus « économie circulaire »** pour les PME/PMI qui déploient des stratégies d'économie circulaire spécifiques, apportent des services pour circulariser d'autres acteurs (réemploi, réparation, reconditionnement), investissent dans la transformation de leurs équipements et de leur modèle de production.

Le bonus écologique est une mesure de soutien financier à l'acquisition de véhicules peu polluants par un acteur économique. Ce dispositif pourrait être dupliqué pour des démarches d'économie circulaire.

- ✓ Développer des **aides directes** visant également l'amont afin d'encourager l'éco-conception des produits et des procédés (et ne pas les concentrer seulement sur la gestion aval).

Les aides directes accessibles via le fonds "Economie circulaire" de l'ADEME sont majoritairement concentrées sur l'aval et la gestion des déchets. Elles pourraient être accompagnées de subventions visant également l'amont, encourageant davantage l'écoconception des produits et des procédés.

- ✓ Permettre un **abattement fiscal** pour les entreprises agissant en faveur de l'économie circulaire.

Afin d'inciter à la transition vers l'économie circulaire et de favoriser entre autres l'éco-conception, les entreprises pourraient bénéficier d'un abattement fiscal sur leur assiette imposable quand elles agissent en faveur de l'économie circulaire. Par exemple quand elles utilisent un taux de plastique biosourcé ou recyclé au moins égal à un taux évolutif (ex : 30% en 2022, 40% en 2023, 50% en 2024) pour les produits qu'elle entend commercialiser.

- ✓ Créer un **suramortissement** pour les PME/PMI investissant dans l'économie circulaire.

Le système de suramortissement a démontré son efficacité en matière de stimulation d'investissements positifs, permettant d'opérer une déduction de l'assiette imposable à hauteur de 140% de leur montant soit au-delà de l'amortissement annuel ordinaire. Il serait intéressant de mettre cet outil au service du développement de l'économie circulaire en rendant éligibles les biens d'occasion à ce dispositif.

- ✓ **Verdir le Crédit d'Impôt Recherche**, en y intégrant les dépenses de réemploi et de réparation.

Actuellement seulement l'acquisition de bien à l'état neuf affecté à la R&D permet de détenir du crédit d'impôt sur les dotations aux amortissements. Il serait intéressant d'élargir cela à l'acquisition de biens d'occasion.

- ✓ Financer ces nouvelles dépenses fiscales et financières en **supprimant des dépenses fiscales défavorables à l'environnement**.

Afin de garantir une acceptabilité des mesures, il faudrait respecter le principe d'iso fiscalité, c'est-à-dire de ne pas entraîner une hausse du niveau des prélèvements obligatoires. Il est donc possible parallèlement à la création de nouvelles dépenses fiscales favorables au développement de l'économie circulaire, de supprimer certaines dépenses fiscales "brunes".

Sous-commission 2

« Ouvrir des usines, mettre à disposition des terrains, réhabiliter les friches »



Référents INEC : Ilona Petit - i.petit@institut-economie-circulaire.fr

Pierre-Louis Strentz - pl.strentz@institut-economie-circulaire.fr

La notion de foncier comporte un caractère critique pour réindustrialiser la France. Essentielle dans la mise en place de la production, elle doit également être pensée à travers le prisme de non-artificialisation nette. C'est pourquoi la réhabilitation des friches, permettant à la fois de mettre à disposition de terrains non valorisés et de limiter l'empreinte environnemental de l'ouverture de nouvelles usines, est une solution à part entière du développement industriel. L'implication des différents territoires, dont ceux d'outre-mer, est indispensable pour capter et valoriser les activités économiques ainsi que les ressources générées. Au moyen d'une planification territoriale plus efficace et d'avantage de coopération entre les territoires il sera possible faire monter en puissance la circularité des activités industrielles en France.

Les propositions validées en sous-commission :

- ✓ **Coordonner les politiques publiques et les différents documents de planification territoriale** (PRPGD, PLU), à chaque échelle (étatique, inter-régionale, locale), afin d'optimiser l'efficacité des politiques territoriales, et de favoriser la coopération et la communication entre les différents territoires.
- ✓ **Veiller à la bonne prise en compte des objectifs de zéro artificialisation nette** par les acteurs économiques dans les projets de réindustrialisation.
- ✓ **Réaliser des cartographies** au préalable de la mise en place des projets de réindustrialisation :
 - des **parties prenantes** (CCI, fédérations professionnelles, agence d'urbanisme, citoyens) afin de réaliser une concertation efficace et de favoriser l'acceptabilité des projets.

- des **acteurs économiques émetteurs de matières valorisable** pour évaluer le potentiel du développement de projets industriels et d'activités économiques sur le territoire.
 - des **flux de matières premières et de déchets**, des **flux de logistiques**, du **foncier** disponible et des friches industrielles afin d'avoir des projets pertinents et adaptés aux territoires.
- ✓ Faciliter **la mise à disposition des données** (acteurs économiques, foncier, flux) pouvant faciliter le développement de projets cohérents, en les uniformisant et en garantissant l'interopérabilités des systèmes.
 - ✓ **Mailler le territoire d'infrastructures** de différentes tailles afin de favoriser la récupération, le tri, le stockage et la valorisation des ressources, tout en maximisant l'utilisation des friches industrielles à disposition. En prenant en compte les obligations prévues dans les filières REP et les spécificités des territoires d'outre-mer.
 - ✓ **Réhabiliter certains flux de transports** (transport fluvial, fret ferroviaire...) permettant plus d'intermodalité et de redynamiser des territoires afin d'éviter la polarisation de certaines industries.

Les propositions encore en débat :

- Trouver des **mécanismes incitatifs dans l'attribution du foncier** pour favoriser les projets de réindustrialisation incluant de l'économie circulaire par rapport à d'autres projets négligeant cet aspect.
- Proposition conjointe à celles des pilotes sollicités par le gouvernement : **Simplifier les autorisations administratives** afin de faciliter le développement de projets.
- Prendre en compte **la particularité des territoires d'outre-mer** dans le développement de projets industriels circulaires (installations et gisements plus faibles, logiques différentes de mutualisation ou de coopération).
- Inscrire **la démarche d'EIT** dans les exercices de planification territoriale (spécifier dans quel cadre et quels documents).

Sous-commission 3

« Produire, commander et acheter en France »



Rapporteur : Grégory Richa, directeur associé chez Opeo

Référent INEC : Hugo Conzelmann – h.conzelmann@institut-economie-circulaire.fr

Développer une industrie verte et circulaire implique de repenser les modes et procédés de production pour extraire la logique linéaire de tout le cycle de vie des produits. Penser l'amont, l'aval et toute la chaîne de valeur est un préalable au développement de pôles industriels résilients et innovants.

En liant ces questions à celles qui touchent à la commande et aux achats de tous types, les pouvoirs publics et les acteurs économiques activeraient un levier considérable de transformation de l'appareil industriel.

Les propositions qui émanent de cette sous-commission gardent à l'esprit ces enjeux et creusent des pistes qui peuvent s'avérer efficaces dans la mise en place d'un écosystème favorable à l'industrie circulaire.

Les propositions validées en sous-commission :

- ✓ **Standardiser les méthodologies pour faciliter la mise en place de normes claires.** Le préalable à toute mesure efficace dans le secteur de la production industrielle reste la prévisibilité et la lisibilité des normes. Une standardisation poussée de indicateurs, labels et exigences réglementaires permettrait à des groupes industriels de s'organiser rapidement pour créer une offre concurrentielle répondant à ces exigences. Le standard Triple E, proposé par les pilotes mandatés par Bercy pourrait servir d'écrin à une telle ambition.
- ✓ Favoriser la **mise en place de territoires industriels pilotes** réunissant différents types d'acteurs au même endroit sur le modèle de la station F.
- ✓ **Imposer une planification à l'échelle des filières sur les secteurs stratégiques type batteries** pour que, de l'aval à l'amont, tous les acteurs soient au même

niveau de capacité de traitement. La mise en place de sites types “giga factory” doit s’accompagner de cette structuration globale. Sans structuration de filières, ces sites risqueraient de devenir des giga friches industrielles.

- ✓ **Favoriser la labellisation des acteurs en transition.** Prendre en compte et valoriser, par exemple dans le triple E ou le label “Industrie verte”, les entreprises qui engagent une transition, sur le modèle des labels agricoles favorisant les agriculteurs en transition vers le bio. Cette labélisation pourrait également prendre en compte les aspects sociaux de la production sur l’ensemble de la chaîne de valeur.
- ✓ **Favoriser les achats de proximité** en conciliant règles du marché commun et code de la commande publique, en faisant connaître des dispositifs comme celui de l’“achat innovant” qui permet d’intégrer des considérations d’économie circulaire et de proximité dans les marchés publics de gré à gré dans une limite de 100.000 euros.
- ✓ **Cartographier l’achat public pour situer la chaîne de valeur** et orienter les acteurs économiques dans l’élaboration de leurs offres. Les données existent, il faut les exploiter.

Les propositions encore en débat :

- **Développer les supply chain circulaires.** Assurer l’interopérabilité des données pour la traçabilité et la performance de la supply chain, définir la bonne échelle multi-locale liée aux ressources et aux acteurs, déployer une infrastructure adaptée aux nouvelles boucles d’économie circulaire, systématiser les pratiques de circularité “hautes” où on réutilise au maximum les produits pour le même usage, créer les conditions pour avoir les moyens physiques, industriels et humains capables de traiter les flux circulaires, écoconcevoir les flux et services pour garantir un fort niveau de circularité
- Etablir une **véritable définition juridique et économique du "Produit en France"** pour que cette notion devienne un plus pour les acteurs voulant s’y plier. Elle pourrait devenir un repère pour les acheteurs, particuliers ou structure publique ou privée.

Sous-commission 4

« Financer l'industrie verte française »



Rapporteuse : Christelle Meunier, Responsable projet développement durable chez BPCE

Référent INEC : Juliette Simonnetto - j.simonnetto@institut-economie-circulaire.fr

La transformation de notre industrie vers plus de circularité doit être impulsée par des investissements importants, sans lesquels cette transition ne pourra se faire. Il est nécessaire que les fonds publics et privés, ainsi que l'épargne des français, soient affectés non plus à une économie linéaire génératrice de déchets et épuisant nos ressources mais qu'ils soutiennent et financent des modèles circulaires plus résilients.

Les investisseurs jouent un rôle fondamental pour que cette transition se réalise, il est donc primordial de créer un cadre réglementaire pour orienter et aider les acteurs privés et publics à soutenir des projets industriels circulaires et durables.

Les propositions validées en sous-commission :

- ✓ Mettre en place des **aides directes et indirectes** pour les acteurs labellisés « économie circulaire »

Les acteurs bénéficiant d'une labellisation « économie circulaire » (dont le fond et la forme restent à définir) pourraient avoir accès à des aides directes (aide financière versée directement par l'état) et indirectes (autres formes d'aides consistant soit à mettre à la disposition des entreprises des biens immeubles, soit à améliorer leur environnement économique et à faciliter l'implantation ou la création d'activités) afin de déployer leur projet participant à la transition vers l'économie circulaire.

- ✓ Élargir les **aides à l'achat** aux produits de deuxième main afin de les rendre compétitifs par rapport aux produits neufs.

A ce jour, les aides à l'achat ne prennent pas en compte les produits d'occasion, qui se trouvent ainsi défavorisés par rapport aux produits neufs. C'est le cas par exemple des

aides à l'achat de vélo visant à encourager une mobilité douce, qui ne concernent que les vélos neufs.

Les propositions encore en débat :

- **Créer des seuils** pour flécher les investissements publics vers les projets à circularité forte portés par les TPE / PME (qui disposent d'une capacité d'investissement plus faible).
- **Créer un fonds de garantie** pour soutenir les TPE / PME dans le déploiement de leurs projets d'économie circulaire.
- Mettre en place des mécanismes visant à **améliorer la transparence des institutions financières** dans la gestion des fonds des livrets d'épargne dédiés à la transition environnementale (LDDS et autres).

Les épargnants disposent de peu d'information quant à la gestion de leur épargne sur les livrets destinés à financer la transition environnementale.

Sous-commission 5

« Former aux métiers de l'industrie verte »



Rapporteuse : Michelle Mongo, Maitresse de conférences, spécialisée en économie de l'innovation au sein de Mines Saint Etienne

Référents INEC : Silène Levoir Levillain - s.lev@institut-economie-circulaire.fr

Camille Lechevallier - c.lechevallier@institut-economie-circulaire.fr

Alors que 60 000 emplois restent non pourvus dans le secteur de l'industrie, ce chiffre est amené à augmenter dans le cadre des objectifs de France 2030, pour atteindre les 160 000 emplois vacants. Il apparaît donc nécessaire de renforcer l'emploi dans ces secteurs stratégiques souffrant d'un déficit de main d'œuvre, en renforçant les filières de formation. Les propositions suivantes, construites en amont et en complément de celles faites le 3 avril par les pilotes mandatés par Bercy, élaborent des solutions de valorisation des métiers de l'industrie verte et d'engagement des professionnels du secteur aux côtés des acteurs de la formation.

Les propositions validées en sous-commission :

FORMATION INITIALE

- ✓ Coupler la diffusion d'informations et de sensibilisations à la formation initiale **notamment en intégrant dans toutes les formations continues (générale, technique et professionnelle) des modules de sensibilisation à l'écoconception, le réemploi, la circularité et la réparabilité des produits.**
- ✓ Développer les filières de formation pratiques dans les secteurs qui feront l'industrie de demain (recyclage, déchets, eau).
- ✓ Renforcer l'**attractivité sociale et financière** de certains métiers afin que leur perception change dans l'opinion. [*Attention : Le signal salaire n'est à l'heure*

actuel pas le bon pour inciter les jeunes à rejoindre ces secteurs puisqu'ils ne sont revalorisés par rapport aux autres].

- ✓ Inciter par des dispositifs d'exonération d'impôt ou de subvention, le recrutement de stagiaires ou de doctorants (thèse Cifre) travaillant sur des sujets d'industrie circulaire.
- ✓ Mettre en place un label formateur tout en veillant à l'implication effective du secteur de l'artisanat.
- ✓ Rétribuer financièrement les professionnels qui feront l'effort d'agir aux côtés des acteurs de la formation pour assurer le lien entre le monde industriel et le monde de la formation + Etablir un annuaire d'entreprises susceptibles d'être intéressées pour intervenir au sein des formations professionnalisantes.
- ✓ Développer le marrainage et faciliter le partage d'expérience des femmes dans l'industrie auprès des jeunes générations pour parvenir à une féminisation intelligente du secteur.

FORMATION CONTINUE

- ✓ Promouvoir et/ou proposer des **conférences thématiques** à destination des professionnels industriels (exemple : conférence sur l'économie circulaire) et proposer aux entreprises d'instaurer des **campagnes de sensibilisation-formation** au sein de leur structure.
- ✓ Utiliser le **CPF** pour encourager les formations liées à l'écoconception, la circularité ou la réparabilité tout en s'assurant qu'une dynamique est déjà instaurée par la structure (*cf. proposition précédente*).
- ✓ Préparer la disparition à venir des métiers issus de l'industrie à forte empreinte environnementale à travers des réorientations et le développement de formations vers des métiers de l'industrie durable + Systématiser une gestion prévisionnelle des ressources humaines afin de savoir **anticiper les besoins futurs** en matière d'emplois dans les filières en tension.